

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 11 Présents 7 Votants 11	L'AN DEUX MIL DIX-SEPT Le JEUDI 07 SEPTEMBRE à 19 HEURES
Date de convocation 31/08/2017	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS, Maire Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOE, Mme COURTAIS, Mme LASKRI, M. LEBAR, Mme MICHEL, M. THIRANT. Absents excusés : M. JOUIN (pouvoir à M. LOMMIS), M. JAKOBY (pouvoir à Mme SADOE), M. BELEY (pouvoir à Mme COURTAIS), Mme DUCOUDRÉ (pouvoir à Mme LASKRI).
Date d'affichage 13/09/2017	
	Secrétaire de séance : Mme COURTAIS

La séance est ouverte à 19h14.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil municipal du jeudi 07 septembre 2017 :

- **Communication de l'avis A-22 rendu le 11 août 2017 par la Chambre Régionale des Comptes.**
- **Communication de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Yvelines réglant et rendant exécutoire le Budget primitif 2017 de la commune.**
- **Règlement intérieur du cimetière.**
- **Urbanisme.**
- **Informations diverses.**
- **Questions diverses.**

COMMUNICATION DE L'AVIS N° A-22 RENDU LE 11 AOÛT 2017 PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (Délibération n° 07-09-2017/20).

M. le Maire fait lecture des grandes lignes de l'avis n° A-22 de la CRC diffusé aux élus le 24 août 2017 et affiché jusqu'au 1^{er} octobre 2017. Ce délai d'affichage a été vérifié auprès des services de la préfecture. M. le Maire propose délibération dont il fait lecture.

- **Vu** la délibération n° 18-07-2017/15 du 18 juillet 2017 prenant acte de la diffusion de l'avis n° A-08 de la Chambre Régionale des Comptes à l'ensemble des élus de l'assemblée délibérante ;
- **Vu** les délibérations n° 18-07-2017/16 et n° 18-07-2017/17 relatives aux décisions modificatives n° 1 et n° 2 en section d'investissement et de fonctionnement du Budget primitif 2017 ;
- **Vu** le 2^{ème} avis n° A-22 rendu le 11 août 2017 par la Chambre Régionale des Comptes ;
- **Considérant** que cet avis a été transmis par voie électronique à tous les élus du Conseil municipal le 24 août 2017 ;

➤ **Considérant** que cet avis fait l'objet d'un affichage du 24 août 2017 au 1^{er} octobre 2017 sur le panneau administratif extérieur à la mairie ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la diffusion de l'avis n° A-22 rendu le 11 août 2017 par la Chambre Régionale des Comptes à l'ensemble des élus de l'assemblée délibérante.

DIT que cet avis n° A-22 est affiché à compter du 24 août 2017 et jusqu'au 1^{er} octobre 2017 sur le panneau administratif extérieur à la mairie.

COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉFET DES YVELINES RÉGLANT ET RENDANT EXÉCUTOIRE LE BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE (Délibération n° 07-09-2017/21).

M. le Maire fait part des différentes démarches qu'il a engagées depuis la dernière séance du conseil municipal le 18 juillet 2017 notamment auprès de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), des services de la Préfecture et de la Présidence du Sénat. Il indique que la CRC dans son 2^{ème} avis du 11 août « *constate que l'assemblée délibérante n'a pas pris les mesures de redressement suffisantes pour rétablir l'équilibre du budget primitif 2017* ». La CRC reprend les décisions modificatives budgétaires votées lors du CM du 18 juillet mais augmente les taux d'imposition votés par ce même CM de manière à rétablir l'équilibre budgétaire sur les trois exercices 2017, 2018 et 2019. La CRC préconise dans son 2^{ème} avis une augmentation des trois taux d'imposition de 70%, ce que M. le Maire considère encore une fois comme excessif cette année. La CRC conclut « *en invitant le préfet des Yvelines à régler le budget de la commune sur la base de son présent avis* ».

M. le Maire commente alors l'arrêté du 31 août de M. le Préfet « *portant règlement du budget primitif 2017 de la commune de Mareil-le-Guyon* », arrêté duquel il ressort que M. le Préfet reprend l'intégralité des décisions budgétaires et augmentation des taux d'imposition votés par le conseil municipal du 18 juillet 2017. M. le Maire fait part de sa satisfaction et témoigne une nouvelle fois de séances de travail constructives avec les services de la Préfecture.

Rappel est fait à l'assemblée délibérante que, dans ces conditions, la section de fonctionnement présente un déséquilibre de 258 242,43 euros.

M. le Maire fait part de sa seconde préoccupation qui est de générer le règlement du montant de la condamnation dans la mesure où la trésorerie actuelle de la commune est loin d'être suffisante. Il fait donc lecture à l'assemblée de courriers, rédigés dans les mêmes termes, portant sur une « *demande d'autorisation pour recourir à la procédure dérogatoire d'étalement des charges* » adressés à M. le Ministre de l'Intérieur et à M. le Ministre de l'Action et des Comptes Publics. Un avis favorable à cette demande d'autorisation permettrait le recours à l'emprunt afin de financer le montant de la condamnation. Enfin, M. le Maire donne information d'une note reçue de la trésorerie publique de Montfort l'Amaury qui indique que les contribuables de Mareil-le-Guyon seront imposés aux rôles généraux 2017 de TF et de TH selon le calendrier suivant : pour la Taxe Foncière : mise en recouvrement le 31/10/2017, date limite de paiement le 15/12/2017, pour la Taxe Habitation : mise en recouvrement le 31/12/2017, date limite de paiement le 15/02/2018.

En conclusion des commentaires, M. le Maire donne lecture de la délibération.

- **Vu** l'avis n° A-08 du 19 juin 2017 rendu par la Chambre Régionale des Comptes ;
- **Vu** les délibérations n° 18-07-2017/16 et n° 18-07-2017/17 du 18 juillet 2017 relatives aux décisions modificatives n° 1 et n° 2 en section d'investissement et de fonctionnement du Budget primitif 2017 ;
- **Vu** le 2nd avis n° A-22 rendu le 11 août 2017 par la Chambre Régionale des Comptes ;
- **Considérant** que la Chambre Régionale des Comptes constate que l'assemblée délibérante du 18 juillet 2017 n'a pas pris les mesures de redressement suffisantes pour rétablir l'équilibre du budget primitif 2017 ;
- **Considérant** alors qu'en application des dispositions de l'article L-1612.5 du Code général des Collectivités territoriales, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État ;
- **Considérant** l'arrêté du 31 août 2017 du Préfet des Yvelines portant règlement du Budget primitif 2017 de la commune de Mareil-le-Guyon ;
- **Considérant** les courriers des 24 et 28 août 2017 du Maire adressés respectivement au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Action et des Comptes publics demandant l'autorisation pour recourir à la procédure dérogatoire d'étalement des charges ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

- **PREND ACTE de l'arrêté du 31 août 2017 du Préfet des Yvelines portant règlement du Budget primitif 2017 de la commune de Mareil-le-Guyon ;**

Article 2 :

- **CONSTATE que les tableaux joints en annexe de l'arrêté du Préfet des Yvelines relatifs à la section d'investissement et de fonctionnement reprennent dans leur intégralité les décisions modificatives votées par l'assemblée délibérante du 18 juillet 2017 et jointes à cette délibération ;**

Article 3 :

- **PREND ACTE des courriers des 24 et 28 août 2017 du Maire de la commune adressés respectivement au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Action et des Comptes publics demandant l'autorisation pour recourir à la procédure dérogatoire d'étalement des charges.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE (Délibération n° 07-09-2017/22).

Rapporteur : Jean-Michel THIRANT.

M. Thirant présente les 4 chapitres du règlement et synthétise tous leurs articles qui en découlent.

M. Lebar demande s'il existe dans le cimetière un terrain commun ? Et s'étonne que l'on puisse écrire à l'article 5 « Les concessions n'ont pas vocation à recevoir l'inhumation d'animaux même familiers ».

M. le Maire confirme l'existence d'un espace cinéraire.

M. le Maire remercie le groupe de travail pour cette 1^{ère} version de règlement et demande la préparation d'un arrêté relatif au renouvellement des concessions.

M. le Maire fait lecture de la délibération.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213 et suivants ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223 et suivants ;

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17, 225-18 et R. 610-5 ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu la Loi 93-23 du 8 janvier 1993 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire ;

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, modifiant en partie le code général des collectivités territoriales, le code civil et le code de procédure pénale ;

Vu le décret n°95-653 du 9 mai 1995 portant règlement national des pompes funèbres ;

Vu le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011, relatif aux opérations funéraires ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière,

Le conseil municipal est amené à approuver et à autoriser le Maire à signer le règlement intérieur du cimetière communal (joint en annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE POUR : 10 ABSTENTION : 1 (D. Lebar).

APPROUVE le règlement intérieur du cimetière communal, joint en annexe,

PREND ACTE que ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2017,

AUTORISE le Maire à signer le règlement intérieur du cimetière.

URBANISME

Autorisations d'urbanisme : Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 10 avril 2017. (Voir partie intégrante du compte-rendu du 07 septembre 2017).

Contentieux « bureaux » M. Maia :

Selon le protocole d'accord enregistré le 29 mars 2017 en Sous-préfecture de Rambouillet :

- Quatre premiers permis ont fait l'objet d'arrêtés favorables le 19 juin 2017,
- Six autres demandes de permis (au lieu de sept selon le protocole d'accord) sont en cours d'instruction. La septième demande de permis ne sera pas déposée. En conséquence, Monsieur le Maire a proposé avenant au protocole qui est ratifié par le bénéficiaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Nettoisement de la voirie** : lundi 25 septembre au matin. Prière de dégager les trottoirs et caniveaux de tout véhicule la veille au soir.
- **Préfecture des Yvelines** : notification du prélèvement 2017 au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour un montant de 17 345€ contre 15 122€ l'année précédente.
- **INSEE** : résultat du comptage pour la commune suite au recensement 2017. 169 logements d'habitation pour un décompte de 375 bulletins individuels.
- **Préfecture des Yvelines** : Plan National Canicule (PNC) 2017- ouverture et publicité des registres communaux nominatifs au profit des personnes isolées et remontée d'information sur les décès.
- **Mairie de Bazoches-sur-Guyonne** : Décision de la commune de revenir à la semaine de quatre jours à l'école élémentaire dès la rentrée de septembre 2017.
- **Préfecture des Yvelines** : versement de la subvention de montant 2 732€ attribuée au titre de la réserve parlementaire 2016 (J-F. Poisson) pour réaliser l'acquisition de mobilier pour la nouvelle salle du conseil.
- **Académie de Versailles** : pas de projet d'évolution de la carte scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires pour la commune.
- **Le Département** :
 - A) Réunion du 5 juillet 2017 : Point sur les différents scénarios de sectorisation des collèges**

Projet de révision de la carte scolaire pour les collèges de Jouars-Pontchartrain et de Montfort-l'Amaury.
Le collège de Jouars-Pontchartrain est en sureffectif. À l'inverse, le collège de Montfort-L'amaury bénéficie de places disponibles.
Les deux collèges ont un profil assez proche en termes d'attractivité.
Au regard de l'évolution de leurs effectifs et de leur profil, un rééquilibrage des effectifs des deux collèges est une option possible.
 - B) Attribution à la commune d'une subvention de 41 661€ au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.**
- **Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse** : notification d'attribution d'une subvention de 2 435,10€ à SCEA Ferme de l'Hirondelle pour « clôtures agricoles pour pâturage équin ».
- **CCAS** : Patricia SADO, Vice-présidente du CCAS, fait part de la mise en place du registre communal nominatif au profit des personnes fragiles et isolées à contacter en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels climatiques. Ce registre a été mis en place à la demande de la Préfecture, et activé cet été durant l'épisode de canicule. Les personnes susceptibles d'être concernées ont reçu de la mairie un courrier spécifique, avec fiche d'inscription au registre. L'inscription nominative est facultative.
- **Association VMLG** : Patricia SADO, Présidente, indique que l'association tient forum samedi 09 septembre à la Maison du Village. Elle espère vivement que le nombre de participants aux différentes activités proposées soit aussi important que l'année passée.
- **Message Vigipirate** : M. le Maire informe de l'arrêté préfectoral qui souligne la vulnérabilité propre liée à la rentrée scolaire et ce jusqu'au 1^{er} novembre 2017.

- **Gens du voyage :** M. le Maire a fait appel à la presse tant l'insalubrité et les nuisances sont inacceptables, s'est rendu à la gendarmerie après avoir acté plusieurs fois.
- **Remerciements :** Le Maire remercie sincèrement la Présidente et les Membres du bureau de l'association VMLG pour la prise en charge tant logistique que financière de la fête du village « *Mareil Party* » qui se tiendra dimanche 10 septembre à la Maison du Village. Il remercie également les Mareillois(es) qui ont procédé aux opérations de nettoyage et d'élagage des arbres au cimetière. Il rappelle que les ateliers du samedi sont ouverts à tous et que tout renfort sera toujours la bienvenue et fortement apprécié.

QUESTIONS DIVERSES

Participation citoyenne : M. Thirant demande où en est le dossier sur la participation citoyenne ?

M. le Maire confirme que la convention a été signée.

Le Major de la gendarmerie de Monfort L'Amaury va organiser une réunion avec les maires des communes concernées afin de définir les panneaux à apposer à l'entrée des agglomérations.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h38.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2017
DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 10/04/2017 AU 05/09/2017.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. É. GOUSSON	Le Village	PC	Création de 6 logements	12/12/2016 + Pièces complém. 30/01/2017	Refusé	19/04/2017
M. S. LOZAY	3 rue des Sources	DP	Construction garage double, aménag. extérieur, portail et portillon	24/01/2017 + Demande de pièces complém. 23/02/2017	Accordé	25/04/2017
M. B. LAUNAY	5 ruelle des Prés	DP	Création de 2 velux	13/03/2017 + demande de pièces complém. 10/04/2017	Accordé	17/05/2017
Mme J. BAUDOIN	8 impasse des Fontaines	DP	Remplacement de la clôture	28/03/2017	Accordé	22/05/2017
Mme J. MICHEL	14-16 rue de L'Hirondelle	DP	Création d'1 auvent	03/04/2017 + demande de pièces complém. 10/04/2017	Accordé	15/05/2017
M. A. SMAILI	5 route de Chevreuse - Lot 6	PC	Construction d'1 maison EUR1 + garage	31/03/2017 + 04/04/2017	Accordé	13/06/2017
Mme A. MANCEL M. L. GILLIET	Route de Chevreuse - Impasse des Terres fortes - Lot 2	PC modif.	Création d'1 escalier + 1 porte à l'extérieur	05/04/2017	Accordé	28/04/2017
Me C. GRASTEAU	2 chemin du Gasoin	CUa	Vente Dugenet	18/04/2017	Satisfait	15/05/2017
M. A. DUVIVIER	7 impasse des Terres fortes	DP	Pose d'1 portail	14/04/2017	Accordé	17/05/2017
M. A. MAIA	1, 2,14, 15 Clos de La Garenne	4 PC	Construction de 4 maisons	20/04/2017	Accordés	19/06/2017
M. R. GISLETTE	8 route de Montfort	PC	Construction d'1 maison en R+1 & clôture	20/04/2017	Refusé	24/07/2017
Me HERINGER-RAMEAUX	8 route de Montfort	2 CUa	2 ventes Crusco	25/04/2017	Satisfait	22/05/2017
CHATEAUFORM' France	4 place du Château	DP	Remplacement de la clôture	04/05/2017	Accordé	31/05/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2017
DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 10/04/2017 AU 05/09/2017.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. P. DUGENET	2 chemin du Gasoin	DP	Régul. Extension 14 m2	15/05/2017	Accordé	15/06/2017
M. F. COURTAIS	5 Grande Rue	DP	Construction d'1 mur de clôture	18/05/2017	Accordé	30/05/2017
M. S. FIEU & Mme E. LATHUILIERE	Chemin du Gasoin	PC	Construction d'1 maison & garage	02/06/2017	Accordé	24/07/2017
M. J. GUILLEMIN	4 route de Montfort	DP	Construction d'1 baignade naturelle	15/06/2017	Accordé	13/07/2017
M. L. LASKRI	26 rue du Bout de L'Eau	DP	Remplacement d'1 porte & volets de façade	28/06/2017	Accordé	10/07/2017
FONCIER EXPERTS	14 rue du Bout de L'Eau	CUa	Vente Bouhour	10/07/2017	Satisfait	19/07/2017
M. A. MAIA	3, 4, 5, 6, 12, 12 bis Clos de La Garenne	6 PC	Construction de 6 maisons	13/07/2017	-	-
M. T. MORETTO	18 rue de L'Hirondelle	DP	Suppression de la cassure de la pente du toit et repose tuiles	22/07/2017	Accordé	22/08/2017
M. R. GOUSSON	2 place du Château	PC	Aménagement d'1 gîte rural (ancienne porcherie)	25/07/2017 + Demande pièces compl. 28/07/2017	-	-
M. R. GOUSSON	2 place du Château	PC	Aménagement d'1 gîte rural (ancienne écurie)	25/07/2017 + Demande pièces compl. 28/07/2017	-	-
FONCIER EXPERTS	9 impasse des Terres fortes	CUa	Vente LM Promotion	25/07/2017	Satisfait	31/07/2017
Mme M. CRESTA	7 ruelle des Prés - Lot B	PC	Construction d'1 maison R+1	26/07/2017	-	-
FONCIER EXPERTS	7 ruelle des Prés - Lot B	CUa	Vente Bucci	21/08/2017	Satisfait	28/08/2017

Cabinet P. BLOY	18 route de Montfort	CUa	Vente	23/08/2017	Satisfait	05/09/2017
-----------------	----------------------	-----	-------	------------	-----------	------------

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2017

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 10/04/2017 AU 05/09/2017.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. F. CROP	5 impasse des Jardins	DP	Remplacement du portail	29/08/2017	Accordé	05/09/2017

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER AUXQUELLES LA COMMUNE N'A PAS DONNÉ SUITE

- Vente Dugenet à Perez-Cenit - 2 chemin du Gasoin - 19/04/2017.
- Vente Crusco/Camprubi à Ali - 8 route de Montfort - 19/06/2017.
- Vente Crusco/Camprubi à Fieu - 8 route de Montfort - 19/06/2017.
- Vente LM Promotion à Boudy - 9 impasse des Terres fortes - 06/07/2017.
- Vente Lommis/Bouhour à Vieloszynski/Augros - 14 rue du Bout de L'Eau - 25/07/2017.
- Vente Bouderbala à Gauguin - 18 route de Montfort - 28/08/2017.
- Vente Bucci à Cresta - 56 Grande Rue - 28/08/2017.
- Vente Eon à SCI Mary-Albitzia - 10 rue du Bout de L'Eau - 05/09/2017.